

# L'ÉPITAPHE DE FRANÇOIS DU BREUIL, PRIEUR DE SAINT-VAIZE

La longue épitaphe de François du Breuil, prieur de Saint-Vaize, est, dans l'église, gravée sur une grande dalle de calcaire formant un cadre mouluré<sup>1</sup>. Le champ épigraphique est une surface en méplat dans ce cadre<sup>2</sup>. Elle est encastrée dans le mur nord du sanctuaire, à environ 0,8 m au-dessus du niveau actuel du dallage. La sépulture du prieur est dite toute proche mais son emplacement exact n'est pas connu<sup>3</sup>.

Au-dessus, un verset de psaume est gravé sur une autre plaque de calcaire scellée<sup>4</sup>. Au-dessus encore sont peintes - fidèlement ? - les armes de la famille du (ou de) Breuil, également reproduites sur la cuve de la chaire : d'argent à la croix ancrée de gueules<sup>5</sup>. L'écu et ses tenants ont été martelés mais les deux palmes sont intactes. Au-dessus, dans un écu ovale, sont superposés les monogrammes du Christ et de la Vierge accompagnés de trois clous.

Les épitaphes aussi développées sont relativement rares dans les petits sanctuaires ruraux. Celle de François du Breuil, bienfaiteur de son prieuré et de sa paroisse, mérite donc une attention toute particulière.

---

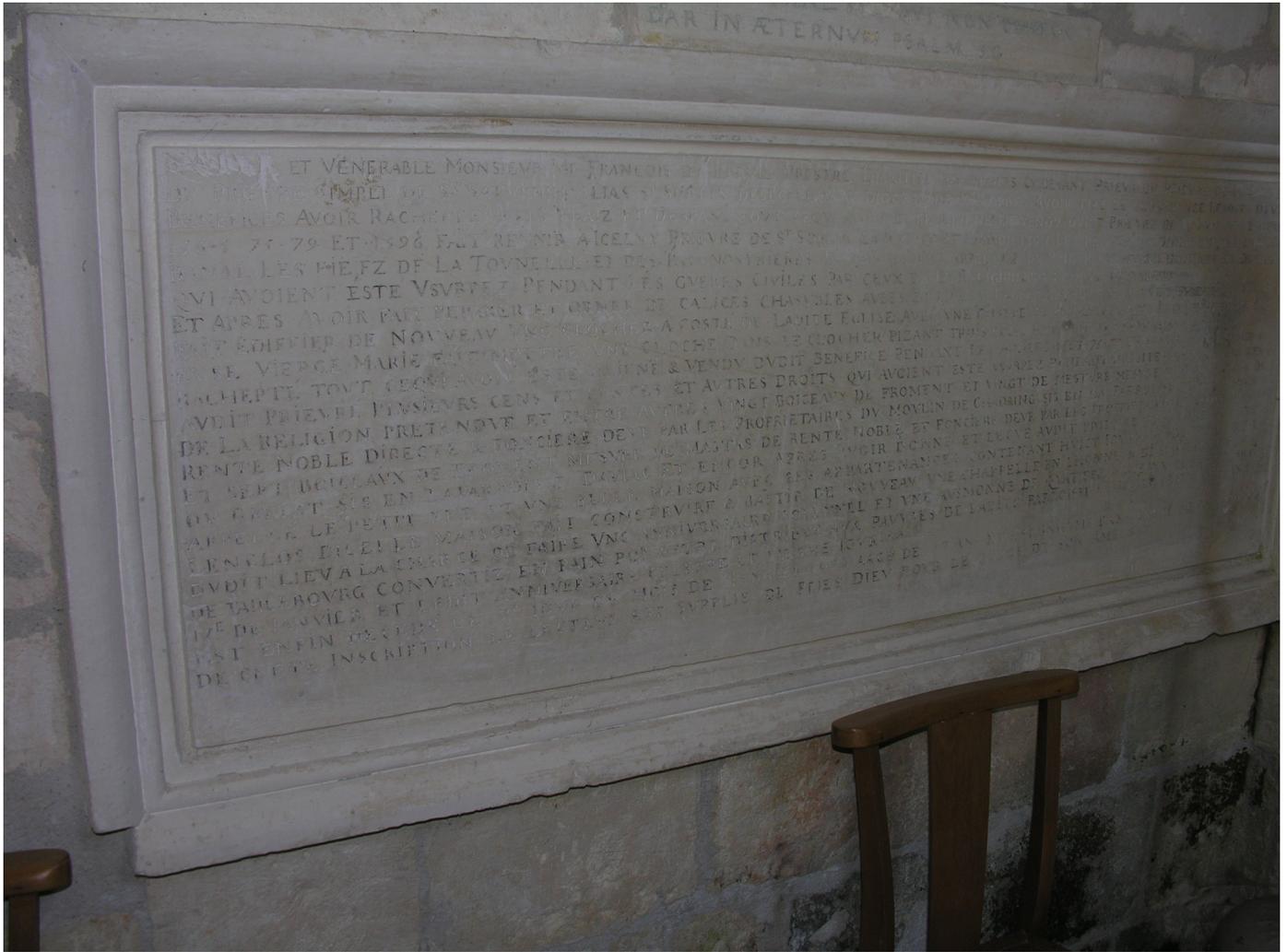
1 L = 210 cm, H = 90, 5 cm.

2 L = 185 cm, H = 60 cm. La première lettre de chaque mot est légèrement agrandie. L'inscription ne remplit pas entièrement la surface en méplat.

3 Les registres paroissiaux de cette époque ne sont pas conservés. A ma connaissance, aucune fouille archéologique ou excavation fortuite ne l'a mise en évidence.

4 L = 77 cm, H = 10 cm ; champ épigraphique : 70 x 6 cm, lettres de 2,5 cm environ. L'inscription a été endommagée par endroits, peut-être par les coups maladroits de celui qui a martelé les armes au-dessus.

5 Le nom étant porté par plusieurs familles, il est difficile d'affirmer que ce sont bien celles du prieur. La croix peinte ici est potencée.



IN TE DOMINE SPERAVI NON CONFVN  
DAR IN ÆTERNVM PSALM 30

NOBLE ET VENERABLE MONSIEVR Me FRANCOIS DV BREVIL LICENTIE EZ DROITS CY  
DEVANT PRIEVR DV PRIEVR DE St VAISE ET  
DV PRIEVR SIMPLE DE St SATVRNIN ALIAS St SORLIN DE SEHAVX AV DIOCESE DE Xtes  
APRES AVOIR TIRE CONFIDENCE LESDITS DEVX  
BENEFICES AVOIR RACHEPTE A SES FRAIZ ET DEPANS TOVT CE QVI AVOIT ESTE ALIENE ET  
VENDV DVDIT PRIEVR DE ST SORLIN EZ ANNEES  
1563 . 75 . 79 . ET . 1596 FAIT REVNIR A ICELVY PRIEVR DE St SORLIN LA IVSTICE ET  
IVRISDICTION LES RENTES DV BOVRG DVDIT LIEV LE FOVR  
BANAL LES FIEFS DE LA TOVNELLE ET DES PATENOSTRIERES LE BOIS ET PRE APPELLEZ  
DV PRIEVR ET AVTRES DOMAINES ET DROITS  
QVI AVOIENT ESTEZ VSVRPEZ PENDANT LES GVERES CIVILES PAR CEVX DE LA RELIGION  
PRETENDVE REFORMEE  
ET APRES AVOIR FAIT REPARER ET ORNER DE CALICES CHASVBLES AUBES ET LIVRES  
LEGLISE PARROICSIALLE DVDIT PRIEVR DE St VAISE  
FAIT EDIFFIER DE NOVVEAU VNG CLOCHER A COSTE DE LADITE EGLISE AVEC VNE  
CHAPPELLE AV DESSOVBZ EN LHONNEVR DE LA GLORI  
EVSE VIERGE MARIE FAIT METTRE VNE CLOCHE DANS LE CLOCHER PIZANT TROIS CENT  
HVICT LIVRES COMME AVSSY APRES AVOIR  
RACHEPTE ET ALIENE TOVT CE QVI AVOIT ALIENE & VENDV DVDIT BENEFICE PENDANT  
LES ANNEES 1563 . 75 . 79 ET 1596 FAIT REVNIR

AVDIT PRIEVRE PLVSIEVRS ECVS ET RENTES ET AVTRES DROITS QVI AVOIENT ESTE  
VSVRPEZ PENDANT LESDITES GVERRES PAR CEVX  
DE LA RELIGION PRETENDVE ET ENTRE AVTRES VINGT BOICEAUX DE FROMENT ET VINGT  
DE MESTVRE MESVRE DE TAILLEBOVRG DE  
RENTE NOBLE DIRECTE & FONCIERE DEVE PAR LES PROPRIETAIRES DV MOVTIER DE  
CHADAING SIS EN LA PARROISSE DE St SAVINIEN  
ET SEPT BOICEAUX DE FROMENT MESVRE DE MASTAS DE RENTE NOBLE ET FONCIERE  
DEVE PAR LES PROPRIETAIRES DV MOVLIN DV GVE  
OV GRELAT SIS EN LA PAROISSE DAVIAC ET ENCORE APRES AVOIR DONNE ET LEGVE  
AUDIT PRIEVRE DE St VAISE VNG PRE  
APPELLE LE PETIT PRE ET VNE BELLE MAISON AVEC SES APPARTENANCES CONTENANT  
HVICT IOVRNAUX DE TERRE ET EN  
LENCLOS DICELLE MAISON FAIT CONSTRVIRE & BASTIR DE NOUVEAU VNE CHAPPELLE  
EN LHONNEVR DE St VAISE PATRON  
DVDIT LIEV A LA CHARGE DE FAIRE VN ANNIVERSAIRE SOLENNEL ET VNE AVSMONNE DE  
QVATRE BOICEAVX DE MESTVRE MESVRE  
DE TAILLEBOVRG CONVERTIZ EN PAIN P<sup>or</sup> ESTRE DISTRIBVE AVX PAVVRES DE LADITE  
PARROISSE LE IO<sup>r</sup> ET FESTE DE St ANTOINE  
17<sup>e</sup> DE IANVIER ET LEDIT ANNIVERSAIRE LE MESME IOVR  
EST ENFIN DECEDE LE 7<sup>e</sup> IOVR DV MOIS DE IANVIER 1632 AAGE DE 77 ANS ET EST INHVME  
DANS CETTE EGLISE ACOSTE  
DE CETTE INSCRIPTION LE LECTEVRE EST SVPLIE DE PRIES DIEV POVR LE REPOS DE SON  
AME

*En toi, Seigneur, j'ai mis mon espérance ; dans l'éternité, je ne serai pas confondu.  
Psaume 30<sup>6</sup>*

*Noble<sup>7</sup> et vénérable Monsieur Messire François du Breuil, prêtre licencié en droit<sup>8</sup>, qui fut prieur du  
prieuré de Saint-Vaize<sup>9</sup> et du prieuré simple<sup>10</sup> de Saint-Saturnin - encore dit Saint-Sorlin - de Séchaux, au  
diocèse de Saintes, après avoir obtenu sous le régime de la confiance<sup>11</sup> lesdits deux bénéfices, avoir  
racheté à ses frais et dépens tout ce qui avait été aliéné et vendu dudit prieuré de Saint-Sorlin dans les  
années 1563, 1575, 1579 et 1596, fait réunir à ce prieuré de Saint-Sorlin la justice et juridiction, les rentes  
du bourg dudit lieu, le four banal, les fiefs de la Tounelle et des Patenôtrières<sup>12</sup>, le bois et pré appelés du  
Prieur et autres domaines et droits qui avaient été usurpés pendant les guerres civiles<sup>13</sup> par ceux de la*

6 Psaume 31(30), 2.

7 Mot grossièrement biffé, probablement à la Révolution, tout comme « Saint-Vaize » à la fin de la ligne.

8 Le 16 août 1620, un contrat d'arrentement mentionne pour autres titres, « conseiller, aumosnier du roy, juge auditeur commun de la cour ecclesiastique du diocese de Xainctonge (sic) » : *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (AHSA), t. 7, 1880, p. 406 et suiv.

9 Le même acte ne mentionne pas le prieuré de Saint-Vaize mais celui de Saint-Martin-du-Chay. François du Breuil demeure alors faubourg Saint-Vivien, à Saintes, et n'est donc pas résidant. On peut conjecturer qu'il devient prieur de Saint-Vaize à la fin de l'année 1620. Il est probable que le nouveau prieur, dès sa nomination, a fait faire les nouveaux fonts baptismaux qui portent encore la date de 1620. Millet Payot est vicaire de Saint-Vaize en 1622 et agit au nom de Claude Garnier, sous-chantre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers et prieur de Saint-Saturnin : idem, p. 409.

10 Par opposition au prieuré-cure, qui comprend la charge d'une paroisse.

11 Il est dit commendataire en 1620 : AHSA, ibidem. Dans le régime de la commende, un ecclésiastique - ou un laïc - tient une abbaye ou un prieuré *in commendam* et en perçoit personnellement les revenus. S'il s'agit d'un ecclésiastique, il exerce aussi une certaine juridiction mais n'a pas autorité sur la vie monastique. Le régime fiduciaire, qui permettait de reverser une partie des revenus à une personne étrangère à l'établissement donna lieu à des abus encore plus graves. A son époque, l'attitude exemplaire de François du Breuil est à souligner.

12 Les confrontations précises figurent dans l'acte de 1620.

13 On dit le contraire de nos jours : guerres de Religion.

*Religion Prétendue Réformée*<sup>14</sup>. Et après avoir fait réparer et orner de calices<sup>15</sup>, chasubles<sup>16</sup>, aubes et livres l'église paroissiale dudit prieuré de Saint-Vaize, fait édifier de nouveau un clocher<sup>17</sup> à côté de ladite église avec une chapelle au-dessous en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie<sup>18</sup>, fait mettre une cloche dans le clocher<sup>19</sup>, pesant trois cent huit livres, comme aussi après avoir racheté tout ce qui avait été aliéné et vendu dudit bénéfice pendant les années 1563, 1575, 1579 et 1596, et fait réunir audit prieuré plusieurs écus, rentes et autres droits qui avaient été usurpés pendant lesdites guerres par ceux de la Religion Prétendue [Réformée] et entre autres vingt boisseaux de froment et vingt de méturre, mesure de Taillebourg, de rente noble directe et foncière due par les propriétaires du monastère de Chadain<sup>20</sup>, sis en la paroisse de Saint-Savinien, et sept boisseaux de froment, mesure de Matha<sup>21</sup>, de rente noble et foncière due par les propriétaires du moulin du Gué ou Grelat<sup>22</sup>, sis en la paroisse d'Aujac, et encore après avoir donné et légué audit prieuré de Saint-Vaize un pré appelé le Petit Pré et une belle maison et ses appartenances contenant huit journaux de terre et en l'enclos d'icelle maison fait construire et bâtir de nouveau une chapelle en l'honneur de saint Vaize<sup>23</sup>, patron dudit lieu, à la charge de faire un anniversaire solennel et une aumône de quatre boisseaux de méturre, mesure de Taillebourg, convertis en pain pour être distribués aux pauvres<sup>24</sup> de ladite paroisse le jour et fête de Saint Antoine<sup>25</sup>, 17e de janvier, et ledit anniversaire célébré le même jour. Est enfin<sup>26</sup> décédé le 7e jour du mois de janvier 1632<sup>27</sup> âgé de 77 ans<sup>28</sup> et est inhumé dans cette église à côté de cette inscription. Le lecteur est supplié de prier Dieu pour le repos de son âme<sup>29</sup>.

Christian BARBIER

- 
- 14 Pour Saint-Saturnin, Daniel Moreau, écuyer, seigneur de Panloy, est nommément désigné : ASHA, *ibidem*.
- 15 On a ici une synecdoque : « calices » signifie les pièces d'orfèvrerie sacrée (on dit aujourd'hui « coupes eucharistiques ») en général, soit calice, patène, ciboire, peut-être ostensor, custode etc.
- 16 Idem : par « chasubles », il faut entendre « ornements », la chasuble étant, des cinq pièces qui composent un ornement complet, la plus visible.
- 17 La construction du clocher de Saint-Vaize se situerait donc entre 1620 et 1632.
- 18 Une peinture murale figurant le Couronnement de la Vierge, malheureusement très dégradée, s'y distingue encore contre le mur est.
- 19 Vers 1661, avançait R. COLLE, ce qui est évidemment impossible à moins que la cloche, défectueuse, n'ait déjà été remplacée. Par ailleurs, le prieur ne peut pas être « Françoise » (sic) du Breuil. La cloche actuelle est moderne.
- 20 Aujourd'hui Chadain (orthographe ancienne très variable : chadain, chadaing, chadoing ...), commune de Saint-Savinien, lieu-dit sur le Charenton. La mention *Apud Xantonem : Fratribus de Chadoing* apparaît dans les comptes du sénéchal Robert Boillie en 1253 : *Archives historiques du Poitou*, t. 8, 1879, p. 9. L'établissement n'apparaît pas dans le pouillé du diocèse au milieu du XVIIe s.
- 21 Problème complexe que celui des mesures anciennes. Le boisseau de Taillebourg et celui de Matha semblent se situer dans la moyenne régionale, soit autour de 25 l : *Poids et mesures en Aunis, Saintonge et Angoumois* (site Histoire Passion)
- 22 Au XIVe siècle, ce moulin était connu sous le nom de moulin du Gué. En 1407, le seigneur de Matha le vend à Guillaume Grelat. Le moulin à blé du XVIe siècle est reconstruit vers 1830 avec un petit logement et transformé en minoterie à la fin du XIXe s. Au début du XXe s., elle est rachetée par Jules Tabeau, grand-père de l'actuel propriétaire. Son activité cessera seulement en 2004 (d'après *Inventaire du Patrimoine du Pays des Vals de Saintonge*, fiche Aujac - Moulin à blé, puis minoterie Tabeau). On notera que l'ancien nom – du Gué – et le nouveau – Grelat – sont juxtaposés dans l'épithaphe, les deux ayant encore cours au milieu du XVIIe siècle.
- 23 Cette chapelle, ornée de peintures murales, existe encore mais est depuis longtemps dévolue à un usage profane. Propriété privée.
- 24 Une telle disposition est commune dans tous les legs pieux de cette époque.
- 25 Il s'agit de saint Antoine le Grand, l'ermite. J'ignore pourquoi ce jour a été choisi. L'abbaye de Celles, dont dépendait le prieuré, avait établi la dévotion à saint Antoine, l'un des grands anciens de la vie monastique, notamment à La Groie-l'Abbé (Deux-Sèvres), au XIVe s.
- 26 L'adverbe ne doit pas être compris dans un sens péjoratif.
- 27 On peut commettre une erreur de lecture tant les 3 et les 5 se ressemblent. Pour ce millésime, une gravure assez profonde de la règle au niveau de ce qui pourrait être pris pour le trait supérieur du 5 encourage la confusion.
- 28 Le prieur Nicollas, conseiller au présidial de La Rochelle, présent à l'assemblée qui entérine la création du séminaire de Saintes le 13 avril 1644, est alors dit prieur de Saint-Vaize : *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 13, 1885, p. 395. Précisions donnée par A. LARGEAULT, *Notre-Dame de Celles*, Parthenay, 1900, p. 220 : il se prénomme Olivier est sera prieur jusqu'en 1647. Les archives de l'abbaye de Celles ayant presque totalement disparu, on ne dispose que de très peu d'informations sur les autres prieurs de Saint-Vaize. On rencontre Guy Beuff, en 1361, Guillaume de Vaumoreau, en 1430-1435 ... Quatre titres concernent le prieuré qui ne semble plus compter dans les possessions de l'abbaye au XVIe s.
- 29 Cet appel à la prière pour le défunt est commun dans les épithaphe de cette époque.